PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Conseil Municipal du
30 octobre 2018

Convocation du
25 octobre 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14 **Présents : 13** **Votants : 13**

L'an deux mil dix huit, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt cinq octobre deux mil dix huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie.

ABSENTS: POUEY Sébastien.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 11 septembre 2018 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Intégration de voirie du Lotissement du Val d'Azun**
- **2) Point sur les travaux d'assainissement collectif**
- **3) Convention d'adhésion aux missions facultatives de la direction santé et conditions de travail du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques**
- **4) Devis : - Etanchéité de la Salle Polyvalente**
- **- Réfection toiture de la Salle Polyvalente**
- **5) SDEPA : Rue de la Ribère- Raccordement du poste de relevage d'assainissement collectif au réseau public de distribution BT.**
- **6) Compte rendu des commissions**
- **7) Préparation de la cérémonie du Centenaire de l'Armistice 14-18**
- **8) Questions diverses**

1) INTEGRATION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DU VAL D'AZUN

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que, lors de sa délibération en date du 29 avril 2016, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'intégration de la voirie du lotissement du Val d'Azun dans la voirie communale.

La délibération décidant de l'incorporation et du classement dans la voirie communale de la voie du lotissement du Val d'Azun, il doit alors être procédé à l'ouverture d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CHARGE le Maire de désigner le Commissaire Enquêteur et de procéder aux démarches nécessaires à l'enquête publique.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le programme d'avancement des travaux est globalement tenu et ce malgré un report de 3-4 jours par rapport au calendrier initial des opérations de travaux.

Ce glissement de calendrier est dû :
- aux deux fuites consécutives qui ont engendré des perturbations au niveau du carrefour entre la rue du Moulin et la rue de la Ribère,
- à l'état des réseaux constaté par la société en charge des travaux (juxtaposition des réseaux eau, gaz, électricité).
- aux intempéries qui ont sévi durant toute une journée et qui ont entraîné une interruption des travaux pour des raisons de sécurité (risque d'éboulement).

La fin des travaux de la tranche Rue de la Ribère (depuis le cimetière) jusqu'à l'intersection de la Rue des Cerisiers était prévue le 07/11/2018. Celle-ci est reportée au 14/11/2018.
Les travaux de branchements pour chaque maison de ce secteur devraient être terminés le 31/12/2018.
Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des travaux seront achevés en novembre 2019.
En outre, il précise que, dès la fin de l'année 2018, un appel d'offres pour les entreprises susceptibles de faire les travaux de raccordement à l'intérieur des propriétés privées sera lancé.

Concernant les transports scolaires, le calendrier des travaux a été établi pour que la Rue de la Ribère soit dégagée lors des rotations de bus pour l'école de Lagos et pour les collèges et lycées de Nay.
En janvier 2019, avec l'avancement des travaux tel qu'il est prévu, une demande sera faite auprès de la Responsable des transports du Conseil Régional pour que les transports scolaires pour les lycées de Pau passent de nouveau par le Rue de la Ribère.

3) CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DE LA DIRECTION SANTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail présentée par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2019

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1er janvier 2019 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexe,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) DEVIS ETANCHEITE ET REFECTION TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Avant de procéder à l'isolation thermique et phonique de la salle polyvalente, ainsi qu'à l'installation du chauffage sur le bâtiment principal, il convenait de procéder à la réfection de l'étanchéité entre les bâtiments juxtaposés composant le corps de cette salle.

Des devis d'étanchéité ont été demandés à deux entreprises, SOPREMA (Lons) et SPE(Morlaàs).
A ce jour, seule la société SPE Morlaàs a réalisé une étude complète.
Cette étude montre, qu'au-delà des travaux d'étanchéité, il est nécessaire d'envisager le changement de la toiture réalisée il y a une quarantaine d'années en fibrociment amianté (éverite). En effet, certaines plaques désormais poreuses et fragiles sont à l'origine des fuites qui ont pu être observées.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire a demandé un devis à la société ARLA Bâtiment , spécialiste du désamiantage, pour la dépose et le changement de la toiture par du bac-acier.

- Devis SPE : Etanchéité des 2 toits : 11 900 € HT
- Devis ARLA : Désamiantage et réfection des 2 toits : 42 000 € HT.

Le Conseil Municipal a souhaité qu'une deuxième estimation des travaux de désamiantage et de réfection des 2 toits soit réalisée.

Une autre entreprise spécialisée va être contactée pour un deuxième devis.

Quoi qu'il en soit, la priorité désormais, étant la réfection de la toiture, un dossier de demande de subvention pour l'ensemble des travaux : réfection de toit + étanchéité + isolation + chauffage, va être fait auprès de l'Etat et du Département.

5) SDEPA : RUE DE LA RIBÈRE- RACCORDEMENT DU POSTE DE RELEVAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer une extension du réseau électrique pour le poste de relevage qui sera situé à coté du cimetière (vers Angaïs).

Cette alimentation nécessite une extension en souterrain des réseaux électriques d'une longueur de 135 mètres. Cette opération est estimée à 13 200 € HT.

Le coût de ces travaux incombe au service d'eau et d'assainissement de la Communauté des Communes du Pays de Nay. La commune de Beuste avancera les frais de gestion qui seront refacturés par la suite au service d'assainissement collectif de la CCPN.

Considérant les explications apportées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension des réseaux électrique par le SDEPA.

6) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Réunion Commission économique Communauté de Communes Pays de Nay

Cette réunion avait pour but d'échanger sur différents sujets :

- L'extension du PAE Monplaisir à Bénéjacq
- Une étude a été faite auprès d'un cabinet d'architecte en urbanisme.
- Une charte pour le respect de la qualité globale du paysage urbain.
- Zone Aéropolis , souhait que cette zone devienne une pépinière d'entreprises.

7) PREPARATION DE LA CEREMONIE DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 14-18

Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU, 1ère adjointe et responsable de la commission Animation Communication et Sociale fait le point sur l'organisation de la Commémoration du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.

Elle précise la qualité et le très grand travail de recherche qui a été réalisé. Une très belle et très riche exposition va pouvoir être présentée au public.
Madame CAPDEVIELLE-HOUNIEU présente le programme de la Commémoration qui va se dérouler les 9 et 10 novembre 2018.

Une réunion est prévue pour le mardi 6 novembre 2018 à 18h30 afin d'apporter les dernières précisions.

8) QUESTIONS DIVERSES

1. Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18, une répétition avec les enfants est envisagée le mardi 6 novembre à 16h00.

2. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Monsieur Olivier DE MOOR de son mandat de Conseiller Municipal de la Commune de Beuste, suite à une mutation professionnelle. Monsieur le Maire, après avoir lu la lettre d'Olivier DE MOOR, rappelle l'implication de ce dernier pour la mise en œuvre de l'informatisation en réseau de l'école de Beuste et il le remercie pour son action.

La séance a été levée à 21 h 15

Le Maire,

Alain VIGNAU

MAIRIE DE BEUSTE * Pyrénées-Atlantiques *

VIGNAU Alain		BIRABEN-LOUSTAU Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CELLE Sonia	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CHARBONNEL Patrice	
LASSALLE Roger		CENDRES Monique	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	Absent